



**MUNICIPALITÉ**  
**DE**  
*Saint-Valère*

**Briller par son audace**

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC D'ARTHABASKA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 10 mars 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Est/sont absents(es):

Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance. Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2025-03-91 / ENTENTE DE SERVICE D'INSPECTION AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA ET DÉSIGNATION DE PERSONNES ET FONCTIONNAIRES RESPONSABLES**

**CONSIDÉRANT** l'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT** les modalités applicables à ce service d'inspection;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par le conseiller Éric Morissette il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère désigne les personnes suivantes, à titre de personnes désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaires responsables pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique :

- Amélia Lacroix
- Daniel Moreau
- Pénélope Houle
- Philippe Habel
- Vincent Roy
- Samuel Jodoïn

**QUE** la Municipalité de Saint-Valère s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par les personnes ci-haut désignées.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 12 mars 2025.

  
Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Tél. : 819 353-3450  
www.msvalere.qc.ca

Télé. : 819 353-3459  
stvalere@msvalere.qc.ca



**VICTORAVILLE**  
et sa région

*Plus  
qu'une  
péninsule*  
com